

# **Contremaître ramoneur Contremaître ramoneuse**

## **Directive d'examen professionnel**

**Se basant sur l'ordonnance relative à l'examen  
du 20 mai 2015**

**Modification du 5 mars 2019**

## Répertoire

---

<b>1</b>	<b>Introduction</b>	<b>3</b>
1.1	<i>Bases</i>	3
1.2	<i>Inventaire des compétences professionnelles</i>	3
<b>2</b>	<b>Processus de travail et domaines de compétences</b>	<b>4</b>
2.1	<i>Processus de travail A - G</i>	4
2.2	<i>Profil de qualification</i>	4
<b>3</b>	<b>Admission à l'examen</b>	<b>16</b>
3.1	<i>Formation préliminaire</i>	16
3.2	<i>Certificat de pratique</i>	16
3.3	<i>Certificats de modules</i>	16
<b>4</b>	<b>Formalités administratives</b>	<b>17</b>
4.1	<i>Publication de l'examen final</i>	17
4.2	<i>Taxes d'examen</i>	17
4.3	<i>Informations / secrétariat</i>	17
<b>5</b>	<b>EXAMEN FINAL</b>	<b>18</b>
5.1	<i>Aperçu des contenus et des épreuves d'examen</i>	18
5.2	<i>Epreuves d'examen de 1 à 3</i>	18
5.3	<i>Partie 4 des épreuves – Instruction d'une personne en formation</i>	18
Annexe 1:	Descriptifs des modules	
Annexe 2:	Directive du contrôle de prestation pour l'obtention du titre de «Contremaître ramoneur / Contremaître ramoneuse avec brevet fédéral»	

## Répertoire des abréviations

---

EP	Examen professionnel
AD	Assemblée des délégués
PERCOS	Personne de contact de la sécurité au travail
CP	Conférence des présidents
CAQ	Commission Assurance qualité
SSIGE	Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux

# 1 Introduction

## 1.1 Bases

La directive a été élaborée et décrétée par la Commission Assurance Qualité (Commission AQ) de Ramoneur Suisse en vertu du chiffre 2.21, lit. a du (RE) Règlement de l'examen professionnel de « contremaître ramoneur / contremaître ramoneuse » du 20 mai 2015.

Le profil professionnel du contremaître ramoneur / de la contremaître ramoneuse a été constitué en 2013 sur la base d'un processus DACUM organisé par les responsables et accompagné par des spécialistes externes. Le comité central de Ramoneur Suisse, dans sa séance du 23 octobre 2014, a approuvé le présent profil professionnel avec le profil de qualification et les a portés à la connaissance des membres.

La directive qui, au besoin, commente et explique le règlement d'examen, donne une large information aux candidats. Elle est transmise au Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) en complément du règlement d'examen. Ramoneur Suisse porte seule la responsabilité de la directive qui est régulièrement révisée et adaptée aux nouvelles exigences par la CAQ de l'EP de contremaître ramoneur / contremaître ramoneuse.

## 1.2 Inventaire des compétences professionnelles

Inventaire des compétences professionnelles « contremaître ramoneur » contremaîtresse ramoneuse »(Titre de travail)

Processus de travail	Compétences professionnelles					
<b>A</b> Accompagner les personnes en formation (devoir de surveillance)	A1 – Participer au recrutement des personnes en formation	A2 – S'occuper des personnes en formation (instruire, contrôler et corriger)	A3 – Créer des possibilités d'exercice pour les personnes en formation	A4 – Contrôler régulièrement le journal de travail et le progrès scolaire des personnes en formation  (# Appui scolaire)	A5 – Coopérer aux entretiens réguliers entre la / le maître ramoneur et les apprenti-e-s sur l'évolution de la formation	A6 – Faire des propositions pour le certificat d'apprentissage
<b>B</b> Conduire le groupe de travailleurs (organiser et surveiller)	B1 – Participer au recrutement des travailleurs	B2 – Instruire les travailleurs sur le déroulement du travail (instruire, corriger, contrôler)	B3 – Etre l'interlocuteur pour les problèmes techniques du personnel	B4 – Prendre les décisions techniques nécessaires sur place (chez la / le client-e)	B5 – Soumettre des propositions relatives à l'optimisation du déroulement du travail (Assurance qualité)	
<b>C</b> Garantir la sécurité et la santé au travail ainsi que la protection environnementale	C1 – Assurer dans l'entreprise la sécurité au travail et la protection de la santé des travailleurs (Responsabilité PERCOS)	C2 – Garantir la manipulation en toute sécurité des substances toxiques (y compris achat, stockage, utilisation, évacuation)	C3 – Assurer la sécurité pour l'exécution de travaux aux GT	C4 – Manipuler le matériel, les outils et les véhicules dans le respect des normes environnementales et du principe de durabilité	C5 – Ménager les ressources et garantir la sécurité de l'environnement en exécutant un contrôle et nettoyage périodique des GT avec un haut niveau de compétence	
<b>D</b> Représenter la / le maître ramoneur à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise	D1 – Tenir au courant la / le maître ramoneur sur le stade atteint par les personnes en formation et l'associer au processus	D2 – Garantir le lien entre les travailleurs et la / le maître ramoneur	D3 – Garantir la représentation pour la gestion de l'entreprise en cas d'absence de la / du maître ramoneur	D4 – En cas de représentation, obtenir un vue d'ensemble du volume de travail et mandats de l'entreprise	D5 – Préparer les décisions d'acquisition à l'attention de la / du maître ramoneur (outils, véhicules)	D6 – Tenir au courant la / le maître ramoneur sur les sollicitations du client
<b>E</b> Conseiller la clientèle sur le plan technique	E1 – Clarifier les sollicitations standards de la clientèle et collecter les informations nécessaires pour les concrétiser	E2 – Clarifier les réclamations de la clientèle et collecter les informations nécessaires pour y remédier	E3 – Conseiller la clientèle sur les questions techniques spécifiques (travaux de ramonage, protection incendie et contrôle de combustion)	E4 – Déceler le potentiel d'amélioration des installations thermiques chez la / le client-e et les conseiller en conséquence (acquisition de mandats)	E5 – Evaluer sur place, offrir et calculer des mandats de ramonage simples de la part du client	
<b>F</b> Maîtriser les tâches spécifiques du ramoneur	F1 – Déceler et engager les démarches pour une optimisation du chauffage (changer les pièces et les composants)	F2 – Pouvoir contrôler et nettoyer de manière autonome des GT complexes	F3 – Assurer la sécurité d'exploitation de tous les GT	F4 – Gérer l'équipe de travail sur de grosses installations	F5 – Planifier les tâches des employés et des personnes en formation (plan journalier, plan hebdomadaire)	
<b>G</b> Gérer l'emploi du matériel, des outils et des véhicules	G1 – Garantir et contrôler la maintenance et le service des véhicules	G2 – Garantir et contrôler la réparation et la maintenance des outils	G3 – Garantir et contrôler la gestion du stock de matériel	G4 – Garantir et contrôler la tenue de listes d'achats de matériel d'usage		

## 2 Processus de travail et domaines de compétences

---

Le contremaître ramoneur / la contremaître ramoneuse avec brevet fédéral sont en mesure d'aménager avec efficacité les processus de travail décrits ci-après. Ils disposent pour cela des compétences professionnelles décrites dans le profil de qualification et remplissent les critères de prestations spécifiques à chaque processus de travail.

### 2.1 Processus de travail A - G

- A Accompagner les personnes en formation (devoir de surveillance)
- B Conduire le groupe de travailleurs (organiser et surveiller)
- C Garantir la sécurité et la santé au travail ainsi que la protection environnementale
- D Représenter la / le maître ramoneur à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise
- E Conseiller la clientèle sur le plan technique
- F Maîtriser les tâches spécifiques du ramoneur
- G Gérer l'emploi du matériel, des outils et des véhicules

### 2.2 Profil de qualification

Les descriptions des processus de travail et les compétences professionnelles renseignent sur:

- Le processus de travail en soi: « De quoi s'agit-il? »
- Le contexte: « Dans quel contexte se déroulent ces activités? »
- Les activités au sein du processus de travail: «Quels genres d'activités comporte ce processus?»
- Les critères de prestation: «Quelles compétences professionnelles sont demandées et évaluées?  
Quelles sont les exigences nécessaires à l'aménagement efficace de ce processus de travail?»
- Les particularités: «Quelles sont les particularités qui caractérisent ces activités?»
- Le contrôle de compétences: «Comment sont évaluées les compétences de ce domaine?»

A	Accompagner les personnes en formation
<p><u>Description du processus de travail:</u></p> <p>Le contremaître ramoneur et la contremaître ramoneuse (CR) sont responsables des personnes en formation dans l'entreprise au niveau de la formation professionnelle initiale.</p> <p>Ils apportent leur contribution au recrutement des personnes en formation (essais d'apprentissage, présélection sur la base du dossier de candidature, préparation des entretiens d'embauche) et accompagnent (instruire, contrôler et corriger) les personnes en formation pendant toute la durée de la formation professionnelle initiale.</p> <p>Les CR contrôlent régulièrement le progrès réalisé par les personnes formées dans l'entreprise, dans les cours interentreprises et l'école professionnelle (coordination des lieux de formation) et ils organisent à intervalles réguliers des entretiens de suivi avec les personnes en formation (en y intégrant le / la maître ramoneuse).</p> <p>A la fin de la formation professionnelle initiale, les CR apportent leur soutien à la / au maître ramoneur pour la formulation du certificat d'apprentissage et fournissent des éléments de qualification de la personne en formation.</p>	
<p><u>Contexte:</u></p> <p>Dans le cadre de la formation professionnelle initiale, les prestataires de la formation à la pratique professionnelle (=entreprise formatrice) font en sorte que, selon art. 20 LFPr, «les personnes en formation acquièrent le maximum de compétences, qu'ils évaluent périodiquement.» «Selon art. 45, al. 2 de la LFPr, les responsables de la formation en entreprise doivent disposer d'une formation qualifiée dans leur spécialité professionnelle et justifier d'un savoir-faire pédagogique, méthodologique et didactique adéquat.»</p>	
<p><u>Compétences professionnelles:</u> (selon inventaire)</p> <p>A 1: Coopérer au recrutement des apprentis</p> <p>A 2: Former les apprentis (instruire, contrôler et corriger)</p> <p>A 3: Proposer et préparer des exercices pratiques pour les personnes en formation</p> <p>A 4: Contrôler régulièrement le livret de travail et les progrès scolaires</p> <p>A 5: Coopérer aux entretiens de suivi réguliers entre les personnes en formation et la ou le maître ramoneur</p> <p>A 6: Fournir des éléments de qualification pour le certificat d'apprentissage</p>	

### Indépendance, responsabilité, autonomie:

Le maître ramoneur est le partenaire contractuel des personnes en formation et est à ce titre responsable de ce que celles-ci acquièrent le maximum de compétences dans la formation professionnelle initiale dans l'entreprise formatrice. Il initie un plan de formation en entreprise pour la mise en œuvre des spécificités de l'entreprise selon les données du « plan d'enseignement cadre des trois lieux de formation » de Ramoneur Suisse.

Les CR prennent la responsabilité, en qualité de formateur professionnel dans l'entreprise formatrice, de former en fonction des données du plan de formation en entreprise. Ils apportent leur soutien et accompagnent les personnes en formation de manière responsable et autonome pour l'acquisition des aptitudes, des connaissances et du savoir-faire nécessaires à l'exercice de la profession de ramoneur.

Les CR décident, en accord avec le maître ramoneur, de l'affectation des personnes en formation dans les travaux en cours de l'entreprise formatrice et créent des possibilités d'exercer les gestes techniques du ramoneur et du savoir acquis à l'école professionnelle et dans les cours interentreprises.

### Critères de performance dans l'exercice des compétences :

#### **Le contremaître ramoneur et la contremaître ramoneuse ont la capacité :**

- d'expliquer et de faire ressentir aux jeunes intéressés, dans le cadre de l'essai d'apprentissage, les facteurs essentiels pour bien exercer le métier de ramoneur;
- de connaître, en tant que ramoneur, lors de la sélection du ou de la candidat-e à une formation professionnelle initiale, les facteurs de succès;
- de planifier et d'organiser la pratique professionnelle des personnes en formation selon les données du plan de formation en entreprise;
- d'instruire, de contrôler et de corriger les personnes en formation dans leur activité professionnelle de ramoneur en fonction de leur progrès et de leur performance;
- de créer, pour les personnes en formation, des possibilités d'exercice et de mise en pratique des aptitudes, compétences et connaissances dans le cadre des travaux en cours de l'entreprise;
- de donner aux personnes en formation, sur la base du livret de travail des informations sur l'état actuel et le progrès réalisé à l'école professionnelle et dans les cours interentreprises, dans le but de les soutenir et de les encourager;
- de suivre les personnes en formation, lorsqu'il s'agit d'augmenter leur responsabilité professionnelle et leur autonomie;
- de documenter le niveau de performance dans un certificat d'apprentissage au terme de la formation professionnelle initiale de ramoneur, accomplie avec succès.

### Particularités :

Les compétences professionnelles décrites ci-devant sont dispensées par des formateurs et formatrices en entreprise qui détiennent un certificat fédéral de capacité au sens de l'art. 44 OFPr.

Ce certificat est exigé comme condition d'admission à l'examen professionnel en vue d'obtenir le titre de contremaître ramoneur ou contremaître ramoneuse avec brevet fédéral.

B	Conduire l'équipe de collaborateurs
<p><u>Description du processus de travail :</u></p> <p>Le contremaître ramoneur et la contremaître ramoneuse (CR) sont responsables de la conduite des employés sur le lieu de l'intervention.</p>	
<p><u>Contexte :</u></p> <p>Vu les modifications des conditions cadres légales au cours des dernières années et le regroupement des entreprises, les entreprises de ramonage sont de plus grande taille. De ce fait, la/le maître ramoneur ne peut pas toujours guider les employés sur tous les lieux d'intervention. Ici les CR assurent une fonction de liaison importante entre le maître ramoneur et les employés : ils organisent et dirigent les travaux accomplis par une équipe sur le lieu d'intervention et décident des solutions techniques adéquates en cas de problèmes inattendus. En prenant la responsabilité de la bonne exécution technique et de l'optimisation continue des opérations de travail, ils déchargent la/le maître ramoneur.</p>	
<p><u>Compétences professionnelles : (selon inventaire)</u></p> <p>B 1: Coopérer au recrutement des employés</p> <p>B 2: Guider les employés en ce qui concerne les opérations de travail (instruire, contrôler, et corriger)</p> <p>B 3: Se comporter comme l'interlocuteur pour les problèmes techniques des employés</p> <p>B 4: Prendre les décisions techniques nécessaires sur le terrain (chez le client)</p> <p>B 5: Soumettre des propositions pour améliorer les opérations de travail (Assurance qualité)</p>	
<p><u>Indépendance, responsabilité, autonomie :</u></p> <p>En tant que titulaire et chef de l'entreprise, la/le maître ramoneur est le partenaire contractuel des employés et de la clientèle. C'est à ce niveau que se situe la responsabilité de la gestion et de la conception de l'entreprise.</p> <p>Dans ce cadre, les CR sont responsables de la conduite technique et spécialisée de l'équipe de travail sur le terrain. Ils déterminent les opérations de travail appropriées lors de l'intervention et décident de manière autonome des solutions techniques adéquates.</p> <p>Les CR peuvent procéder à une analyse technique approfondie des opérations de travail et soumettre des propositions d'amélioration de celles-ci au sens de l'assurance qualité. Ils mettent ainsi leur large expérience professionnelle au service du développement durable de l'entreprise.</p>	

Critères de performance dans l'exercice des compétences :

**Le contremaître ramoneur et la contremaître ramoneuse ont la capacité :**

- d'encadrer la/le maître ramoneur dans la sélection de nouveaux employés, sur la base des connaissances techniques et des capacités personnelles des employés actuels;
- d'assumer de manière autonome la conduite spécialisée et technique de l'équipe de travailleurs sur le lieu d'intervention;
- de trouver seul les solutions adéquates aux problèmes inattendus qui surviennent sur le lieu d'intervention.
- de faire une analyse approfondie des déroulements de l'entreprise et de soumettre à la/au maître ramoneur des propositions d'amélioration, au sens de l'assurance qualité;
- d'encadrer la/le maître ramoneur afin de promouvoir le développement durable technique et personnel de l'entreprise.

Particularités :

Les compétences professionnelles décrites ci-devant impliquent plusieurs années d'expérience professionnelle après l'apprentissage.

Ce certificat est exigé comme condition d'admission à l'examen professionnel en vue d'obtenir le titre de contremaître ramoneur ou contremaître ramoneuse avec brevet fédéral.

<b>C</b>	<b>Garantir la sécurité au travail, la protection de la santé et de l'environnement</b>
<p><u>Description du processus de travail :</u></p> <p>Le contremaître ramoneur et la contremaître ramoneuse (CR), en tant que responsable PERCOS, se soucient de garantir la sécurité au travail et la protection de la santé des travailleurs ainsi que la protection environnementale et la préservation des ressources dans la propre entreprise et dans le contexte de la maintenance des GT.</p>	
<p><u>Contexte :</u></p> <p>Les performances des entreprises de ramonage sont décisives pour l'exploitation durable et respectueuse de l'environnement ainsi que pour l'amélioration adéquate des GT. Outre le respect des dispositions légales concernant la protection de l'air et le contrôle de combustion, le travail sur les GT demande aussi de prendre en considération les questions englobant la protection environnementale relative à la manipulation spécifique en toute sécurité de substances toxiques, de matériel, d'outils et de véhicules de l'entreprise de ramonage.</p> <p>Les CR sont les principaux responsables dans l'entreprise pour la sécurité au travail et la protection de la santé des travailleurs. Sur le lieu d'intervention ils veillent, grâce à une bonne organisation et surveillance, à l'exécution correcte des travaux.</p>	

Grâce à leurs connaissances techniques approfondies et de longue date, ils garantissent par le contrôle périodique et le nettoyage ainsi que par l'optimisation des GT leur sécurité environnementale et la préservation des ressources.

Les CR ont la surveillance autonome que les outils, le matériel et les véhicules de l'entreprise soient utilisés de manière correcte, durable et respectueuse de l'environnement.

Compétences professionnelles : (selon inventaire)

- C 1: Garantir la sécurité au travail dans l'entreprise et la protection de la santé des travailleurs (responsabilité PERCOS)
- C 2: Garantir la manipulation en toute sécurité des substances toxiques
- C 3: Garantir l'exécution du travail au GT en toute sécurité
- C 4: Veiller à l'utilisation durable et respectueuse de l'environnement du matériel, des outils et des véhicules
- C 5 : Garantir la préservation des ressources et la sécurité environnementale grâce au contrôle périodique approprié et au nettoyage des GT.

Indépendance, responsabilité, autonomie :

Les CR sont les principaux responsables dans l'entreprise de ramonage de la sécurité au travail et de la protection de la santé des travailleurs (responsable PERCOS). D'un commun accord avec la/le maître ramoneur, ils prennent les mesures nécessaires dans l'entreprise et instruisent les employés en conséquence.

Les CR appliquent avec facilité les prescriptions légales pour les GT se rapportant à la protection de l'air et au contrôle de combustion et sont capables d'instruire les travailleurs dans ce domaine et de contrôler leurs travaux (assurance qualité).

De surcroît les CR, avec leurs connaissances techniques approfondies, apportent de manière autonome, une contribution importante (par ex. par des propositions d'amélioration) à l'utilisation durable et respectueuse des ressources des GT.

Ils sont en outre responsables de la gestion optimale du matériel, des outils et des véhicules de l'entreprise et en garantissent l'utilisation durable et respectueuse de l'environnement.

Critères de performance dans l'exercice des compétences :

**Le contremaître ramoneur et la contremaître ramoneuse ont la capacité :**

- de garantir la sécurité au travail et la protection de la santé des travailleurs dans toutes les situations de l'entreprise par une organisation et surveillance adéquates des travaux de ramonage;
- de garantir l'utilisation de substances toxiques en toute sécurité et d'instruire les travailleurs dans ce domaine ;
- de garantir l'exploitation durable et respectueuse de l'environnement des GT par le contrôle technique périodique et la maintenance ;
- de prendre la responsabilité quant à l'utilisation respectueuse de l'environnement et la gestion du matériel, des outils et des véhicules.

**Ramoneur Suisse**



Particularités :

Les CR connaissent les dispositions légales relatives à la sécurité au travail, à la protection de la santé, à l'ordonnance sur la protection de l'air et au contrôle de combustion. Ils peuvent garantir le respect de ces données par une organisation appropriée des travaux de ramonage ainsi que par l'instruction et le contrôle des travailleurs dans l'entreprise, en particulier sur les lieux d'intervention, pour lesquels ils ont la responsabilité. De plus, ils sont sensibilisés aux aspects de la protection environnementale et de la préservation des ressources et en prennent la responsabilité dans l'entreprise.

Les modules PERCOS et toxicologie doivent être accomplis avec succès avant de passer l'examen en vue de l'obtention du brevet fédéral.

<b>D</b>	<b>Représenter la/le maître ramoneur vers l'intérieur et l'extérieur</b>
	<p><u>Description du processus de travail :</u></p> <p>En l'absence de la/du maître ramoneur, le contremaître ramoneur et la contremaître ramoneuse (CR) ont un devoir de représentation envers les travailleurs et la clientèle. Dans l'entreprise, au quotidien, ils se rallient à la planification générale du travail et aux données de la ou du maître ramoneur et les appliquent en fonction de la situation. Les CR sont à même d'adapter cette planification à des changements à court terme et à des situations d'urgence.</p>
	<p><u>Contexte :</u></p> <p>La plupart des entreprises de ramonage, avec quelques employés, se classent plutôt parmi les petites entreprises qui peuvent être dirigées et organisées par la/le maître ramoneur lui-même. Dans de telles entreprises, les CR mettent en œuvre en première ligne les données de la/du maître ramoneur, de manière appropriée à la situation. Ils garantissent aussi la liaison entre la/le maître, les employés et la clientèle.</p> <p>En l'absence de la/du maître ramoneur, les CR garantissent pour un temps limité la gestion de l'entreprise par une planification et une organisation des travaux adaptées à la situation.</p>
	<p><u>Compétences professionnelles :</u> (selon inventaire)</p> <p>Tenir au courant la/le maître ramoneur sur la formation des apprentis et l'intégrer dans le processus</p> <p>D 2: Garantir la liaison entre les travailleurs et la/le maître ramoneur</p> <p>D 3: Garantir la gestion de l'entreprise en l'absence de la/du maître ramoneur</p> <p>D 4: Lors de la représentation, s'assurer la vue d'ensemble du volume de travail et des mandats de l'entreprise</p> <p>D 5: Préparer les décisions d'acquisition (outils, véhicules) à l'attention de la/du maître ramoneur</p> <p>D 6: Tenir au courant la/le maître ramoneur sur les sollicitations du client</p>

Indépendance, responsabilité, autonomie :

La/le maître ramoneur est la/le principal responsable de la gestion de l'entreprise, de la planification et de la répartition des travaux, de l'acquisition des mandats, etc. Les CR garantissent d'une part la représentation en l'absence de la/du maître ramoneur et sont coresponsables au quotidien de la mise en œuvre de la planification du travail en fonction de la situation.

Critères de performance dans l'exercice des compétences :

**Le contremaître ramoneur et la contremaître ramoneuse ont la capacité :**

- d'assurer la liaison entre les personnes en formation et les travailleurs ainsi qu'entre la clientèle et la gestion de l'entreprise ;
- de mettre en œuvre la planification générale du travail au quotidien en fonction de la situation et de répartir les travaux de manière adéquate sur le lieu d'intervention ;
- de représenter la/le maître ramoneur en son absence et de garantir pour un temps limité la gestion de l'entreprise ;
- de préparer les décisions d'acquisition dans l'entreprise (matériel, outils, véhicules) à l'attention de la direction.

E	Conseiller le client sur le plan technique
<p><u>Description du processus de travail :</u></p> <p>Le contremaître ramoneur et la contremaître ramoneuse (CR) guident les ramoneurs et ramoneuses dans les divers endroits d'intervention chez différents clients. Ils sont aptes à recevoir leurs demandes standards et leurs réclamations et à les préparer pour être traitées. Dans le cadre de leurs travaux sur le lieu d'intervention, les CR peuvent rendre le client attentif à un éventuel potentiel d'optimisation qu'il a dépisté sur le GT et acquérir son consentement pour l'exécution de ces travaux. Les mandats simples que les CR découvrent sur le terrain sont calculés et leur exécution est offerte immédiatement au client.</p>	
<p><u>Contexte :</u></p> <p>La plupart des entreprises de ramonage, avec quelques employés, se classent plutôt parmi les petites entreprises qui peuvent être dirigées et organisées par la/le maître ramoneur lui-même. Dans de telles entreprises, les CR mettent en œuvre en première ligne les données de la/du maître ramoneur, de manière appropriée à la situation. Ils garantissent aussi la liaison entre la/le maître et la clientèle.</p> <p>Des demandes simples et des réclamations peuvent être traitées et liquidées quotidiennement de manière adéquate par les CR. Lors d'une intervention sur le terrain, les CR sont en mesure de dépister un potentiel d'optimisation du GT et d'obtenir le consentement du client pour les travaux à exécuter.</p> <p>Le calcul, la planification et l'élaboration de l'offre de gros travaux complexes au GT sont en règle générale pris en charge par la/le maître ramoneur.</p>	

Compétences professionnelles : (selon inventaire)

- E 1 Clarifier les demandes standards du client et collecter les informations nécessaires au traitement de la question
- E 2: Clarifier les réclamations du client et collecter les informations nécessaires au traitement de la réclamation
- E 3: Conseiller le client sur des questions techniques spécifiques (travaux de ramonage, protection incendie et contrôle de combustion)
- E 4: Dépister un potentiel d'amélioration des installations thermiques et conseiller le client en conséquence (acquérir le mandat)
- E 5: Découvrir, offrir et calculer sur le terrain des mandats de ramonage simples pour le client.

Indépendance, responsabilité, autonomie :

Les CR traitent de manière autonome et en toute responsabilité des mandats simples, des réclamations et des questions techniques. Ils doivent en informer la/le maître ramoneur en continu. Il en va de même pour le potentiel d'optimisation des GT qui a été dépisté par le CR sur le lieu d'intervention.

S'agissant de l'acquisition, de l'établissement de l'offre et de l'exécution des travaux, la responsabilité première incombe en règle générale à la/au maître ramoneur.

Critères de performance dans l'exercice des compétences :

**Le contremaître ramoneur et la contremaître ramoneuse ont la capacité :**

- de clarifier et de préparer la liquidation et ou de se charger de manière autonome des questions standards et des réclamations du client;
- de conseiller le client de manière compétente et compréhensible, sur le lieu d'intervention sur les questions techniques spécifiques, telles que la protection incendie et le contrôle de combustion;
- de dépister sur le lieu d'intervention un potentiel d'optimisation du GT et d'acquiescer le consentement du client pour l'exécution de ces travaux ;
- de clarifier sur le terrain, au quotidien, des travaux de ramonage simples et de calculer et d'offrir les mandats correspondants.

F	Maîtriser les travaux de ramonage spéciaux
<p><u>Description du processus de travail :</u></p> <p>Le contremaître ramoneur et la contremaître ramoneuse (CR) ont plusieurs années d'expérience professionnelle après avoir achevé la formation professionnelle initiale et durant cette période, ils ont continué de se former au niveau technique. Ils sont dès lors en mesure d'exécuter des travaux de ramonage spéciaux et complexes et de guider dans ce domaine les travailleurs et les personnes en formation. Font partie de leurs connaissances spéciales et de leurs compétences en particulier l'amélioration des GT, le contrôle et le nettoyage autonome de GT complexes ainsi que la conduite de l'équipe de travail sur de grandes installations.</p>	

Contexte :

Les CR sont souvent appelés à diriger les opérations sur le lieu d'intervention. Ils ont dès lors besoin de connaissances spéciales, de compétences pour le contrôle, le nettoyage et la garantie de la sécurité de fonctionnement de GT complexes, de même que de compétences pour diriger l'équipe de ramoneurs sur de grandes installations.

Dans le cadre du plan de travail élaboré par la/le maître ramoneur, les contremaîtres ramoneurs et ramoneuses sont en mesure de réagir dans des situations imprévues et urgentes sur le lieu d'intervention. Ils ont ainsi la compétence de réadapter et de mettre en œuvre la planification en fonction de la situation.

Compétences professionnelles : (selon inventaire)

- F 1: Possibilités de détecter et de prendre les mesures qui s'imposent (changer les composants) pour optimiser un chauffage
- F 2: Pouvoir contrôler et nettoyer de manière autonome des GT complexes
- F 3: Garantir la sécurité de fonctionnement de tous les GT
- F 4: Diriger une équipe de travail sur les grandes installations
- F 5: Planifier les opérations de travail des employés et des personnes en formation (plans journaliers, plans hebdomadaires)

Indépendance, responsabilité, autonomie :

Les CR sont responsables de la conduite d'un groupe de ramoneurs. Grâce à leur longues années d'expérience professionnelle et à leur connaissances spéciales, ils sont en mesure d'exécuter la maintenance de manière autonome de GT complexes et de dépister des possibilités d'optimisation et d'entreprendre les démarches nécessaires. Ils portent ainsi la responsabilité de la sécurité de fonctionnement de tous les types de GT.

Critères de performance dans l'exercice des compétences :

**Le contremaître ramoneur et la contremaître ramoneuse ont la capacité :**

- de contrôler et d'assurer la maintenance de manière autonome de GT complexes, grâce à leurs connaissances spéciales ;
- de garantir la sécurité de fonctionnement de tous les types de GT, de dépister des possibilités d'optimisation appropriées et d'entreprendre les démarches à cet effet ;
- de planifier l'intervention d'une équipe de ramoneurs sur de grandes installations, de diriger les travaux et de contrôler les résultats ;
- de réadapter et de mettre en œuvre en fonction de la situation le plan de travail donné par la/le maître ramoneur pour les employés et les personnes en formation.

Particularités :

Les CR disposent de connaissances spéciales en électrotechnique et optimisation des GT, acquises par les certificats de modules correspondants et qui doivent être démontrées avant l'examen professionnel fédéral.

G	Gérer le matériel, les outils et les véhicules
<p><u>Description du processus de travail :</u></p> <p>Le contremaître ramoneur et la contremaître ramoneuse (CR) sont compétents pour la maintenance et la gestion du matériel, des outils et des véhicules de l'entreprise. Ils assurent que le matériel d'usage soit toujours disponible en suffisance et que tous les outils et véhicules soient prêts à l'emploi.</p> <p>Ils tiennent une liste pour le remplacement régulier et les nouvelles acquisitions à l'attention de la/du maître ramoneur qui décide des acquisitions.</p>	
<p><u>Contexte :</u></p> <p>La plupart des entreprises de ramonage, avec quelques employés, se classent plutôt parmi les petites entreprises qui peuvent être dirigées et organisées par la/le maître ramoneur lui-même. Dans de telles entreprises, les CR mettent en œuvre en première ligne les données de la/du maître ramoneur, de manière appropriée à la situation.</p> <p>Les CR déchargent la/le maître ramoneur dans le domaine de la maintenance et de la gestion du matériel, des outils et des véhicules. S'agissant des acquisitions, en règle générale, la/le maître ramoneur prend lui-même la décision.</p>	
<p><u>Compétences professionnelles : (selon inventaire)</u></p> <p>G 1: Assurer la maintenance et le service des véhicules et contrôler</p> <p>G 2: Assurer la réparation et la maintenance des outils et contrôler</p> <p>G 3: Assurer la gestion du stock de matériel et contrôler</p> <p>G 4: Assurer la tenue d'une liste d'achat de matériel d'usage et contrôler</p>	
<p><u>Indépendance, responsabilité, autonomie :</u></p> <p>Les CR gèrent de manière autonome, dans le cadre des données de la/du maître ramoneur, la maintenance, le service et la réparation des outils et des véhicules. Ils sont aussi responsables de la gestion du stock de matériel et veillent à ce que le remplacement du matériel d'usage se fasse à temps. Ils tiennent à cet effet une liste d'achat et de consommation et la soumettent dans les temps respectifs à la/au maître ramoneur.</p>	
<p><u>Critères de performance dans l'exercice des compétences :</u></p> <p><b>Le contremaître ramoneur et la contremaître ramoneuse ont la capacité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de contrôler régulièrement le fonctionnement des véhicules et de garantir leur disponibilité, en annonçant à temps à la/au maître ramoneur une réparation ou une maintenance ;</li> <li>• de contrôler et d'effectuer la maintenance régulière des outils de ramonage nécessaires, d'instruire les employés et de les faire réparer ou remplacer, d'un commun accord avec la/le maître ramoneur;</li> <li>• de gérer le stock de matériel et de garantir que le bon matériel d'usage soit disponible en tout temps et quantité suffisante ;</li> <li>• d'instruire les employés concernant la gestion des listes d'achat et de consommation du matériel d'usage.</li> </ul>	

## 3 Admission à l'examen

---

L'examen professionnel fédéral de contremaître ramoneur et contremaître ramoneuse est destiné aux ramoneurs et ramoneuses expérimentés qui souhaitent assumer la fonction de contremaître dans l'entreprise. Dans cette fonction, le contremaître ramoneur et la contremaître ramoneuse travaillent dans de petites ou moyennes entreprises de ramonage avec plusieurs employés. Ils instruisent les personnes en formation et le groupe de travailleurs puis représentent les maîtres ramoneurs ou ramoneuses en leur absence.

### 3.1 Formation préliminaire

Pour être admis à l'examen professionnel fédéral de contremaître ramoneur et contremaître ramoneuse, les candidats doivent être en possession du certificat fédéral de capacité (CFC) de ramoneur.

La procédure de qualification dans la formation professionnelle initiale de ramoneur doit être réussie, afin de pouvoir être inscrit au registre de certification G205 de la SSIGE et d'être autorisé à effectuer les mesures (MT2 pour chauffages alimentés à l'huile et au gaz / « Technique de mesure selon recommandations OFEV »).

### 3.2 Certificat de pratique

Pour être admis à l'examen professionnel fédéral de contremaître ramoneur et contremaître ramoneuse, les candidats doivent avoir au moins deux ans de pratique professionnelle. Par certificats de travail s'entendent les confirmations délivrées par les employeurs. Ces certificats doivent être présentés avec les autres documents exigés pour l'inscription (voir formalités administratives).

Les deux ans de pratique professionnelle doivent être achevés avant le début des épreuves.

### 3.3 Certificats de modules

Pour être admis à l'examen professionnel fédéral de contremaître ramoneur et contremaître ramoneuse, les candidats doivent présenter les certificats de modules suivants (annexe 1) :

- Conduite d'un groupe en tant que contremaître
- Optimisation dans la chaufferie
- Cours de base comme personne de contact pour la sécurité au travail (percos)
- Cours de toxicologie
- Module d'approfondissement Travaux pratiques
- Cours de formateurs professionnels.

Sont reconnus comme certificats de modules les contrôles de compétences de prestataires accrédités par la Commission AQ.

D'autres certificats de modules peuvent être reconnus, dans la mesure où ils certifient des compétences professionnelles équivalentes. L'appréciation de l'équivalence incombe à la Commission AQ qui devra trancher à la demande d'une ou d'un candidat. La Commission AQ pourra faire appel, au besoin, à des experts externes.

## 4 Formalités administratives

---

### 4.1 Publication de l'examen final

L'examen final est annoncé publiquement dans les trois langues officielles cinq mois au moins avant le début des épreuves. La publication intervient dans l'organe officiel de Ramoneur Suisse et sur son site internet.

Les candidats admis à l'examen sont convoqués 8 semaines au moins avant le début de l'examen final.

Toute demande de récusation d'experts doit être motivée et adressée à la commission AQ 30 jours au moins avant le début des épreuves. La commission prend les mesures qui s'imposent.

### 4.2 Taxes d'examen

Les taxes d'examen sont fixées et révisées chaque année par la Commission AQ. Les subsides accordés par le SEFRI sont pris en compte pour la fixation de la taxe.

### 4.3 Informations / secrétariat

Le secrétariat de Ramoneur Suisse assume toute la partie administrative de l'examen.

Ramoneur Suisse  
Renggerstrasse 44  
5000 Aarau

Téléphone: +41 62 834 76 66

E-mail: [info@kaminfeger.ch](mailto:info@kaminfeger.ch)

## 5 EXAMEN FINAL

---

### 5.1 Aperçu des contenus et des épreuves d'examen

L'examen final comprend les épreuves suivantes qui englobent les différents modules suivants:

Epreuve:	Mode d'interrogation	Durée
1 Combustibles solides	Pratique	Env. 5 à 7 h
2 Combustibles liquides	Pratique	Env. 3 à 5 h
3 Combustibles gazeux	Pratique	Env. 3 à 5 h
4 Instruction d'une personne en formation avec entretien technique	Pratique	Env. 45 min.
Total		Env. 16 h

### 5.2 Epreuves d'examen de 1 à 3

Dans ces épreuves, les techniques de travail se rapportant à l'exécution des travaux de nettoyage des installations thermiques et de ventilation se réfèrent aux trois combustibles. On examine aussi dans ce contexte le nettoyage et le contrôle des installations d'évacuation et des voies de raccordement. Seront en outre examinés :

- l'utilisation technique et économique des instruments de travail et l'utilisation efficace des machines
- le respect de la sécurité au travail
- le contrôle et la désignation des défauts techniques et de protection incendie
- la technique de travail, la propreté et l'impression générale

### 5.3 Partie 4 des épreuves – Instruction d'une personne en formation

Pour l'instruction d'une personne en formation, les candidats aux examens reçoivent 20 jours avant les épreuves un thème d'instruction pour la préparation. A intégrer dans l'évaluation :

- la préparation écrite
- l'exécution pratique d'une séquence de formation
- l'entretien sur une séquence de formation

## Descriptifs des modules

Sont annexés à ce document les descriptifs de modules suivants :

- Formateurs professionnels
- Optimisation de la chaufferie
- Gestion
- Percos
- Toxicologie
- Module d'approfondissement Travaux pratiques

### Cours de formateurs professionnels

Le cours de formateurs professionnels comprend 40 leçons; il est obligatoire pour être admis à l'examen professionnel fédéral de contremaître ramoneur. Les personnes ayant suivi ce cours sont aptes à dispenser aux apprentis une formation ciblée.

Le cours de formateurs professionnels dispense les connaissances de base rendant capable de transmettre le savoir-faire technique par étapes et de former la relève professionnelle de manière adéquate. Le contenu du cours est orienté tout spécialement en fonction des besoins du formateur des apprentis.

### Contenu

- La jeunesse à l'âge de l'apprentissage
- Enseigner et apprendre dans l'entreprise
- Prévention de la santé / prévention en matière d'addiction
- Bases de la formation professionnelle / bases légales de l'apprentissage / formation élémentaire / formateur et examen de fin d'apprentissage
- Planification de la formation
- Formateur professionnel et école professionnelle
- Qualification de la personne en formation
- Conduite et éducation / sécurité au travail

Ce cours est proposé par diverses organisations cantonales, actives dans le domaine de la formation. Vous trouvez un petit aperçu sur le site de Ramoneur Suisse ([www.kaminfeger.ch](http://www.kaminfeger.ch)). Vous pouvez aussi vous renseigner auprès de l'Office cantonal de la formation.

# Module Optimisation de la chaufferie<sup>1</sup>

Selon Guide de développement des modules

<b>Titre</b>	Travaux d'optimisation et de réparation	
<b>Prestataire</b>	Ramoneur Suisse Renggerstrasse 44 5000 Aarau Tél.: +41 62 834 76 66 E-mail: info@kaminfeger.ch	
<b>Forme de l'offre</b>	Cours journaliers (56 leçons)	
<b>Prérequis</b>	-Ramoneur CFC avec 2 ans d'expérience professionnelle	
<b>Compétence</b>	Les participants qui ont obtenu le certificat de module peuvent exécuter de manière autonome de petites réparations de leurs propres outils et des travaux de maintenance à l'atelier et à l'installation de chauffage.	
<b>Contrôle de compétences</b>	Une demi-journée : Réponse par écrit aux questions et mesure pratique des composants.	
<b>Niveau</b>	Module dans le cadre de la préparation à l'EP de contremaître ramoneur avec brevet fédéral et contremaître ramoneuse avec brevet fédéral (NQR-CH-BB: Niveau 6)	
<b>Objectifs d'apprentissage</b>	Les participants: <ul style="list-style-type: none"> <li>- peuvent expliquer les bases de l'électrotechnique</li> <li>- peuvent entretenir leurs propres appareils électriques et exécuter au besoin de petits travaux de réparation</li> <li>- peuvent utiliser le multimètre et mesurer la fonctionnalité des composants électroniques</li> <li>- peuvent remédier de manière autonome à des défaillances simples se référant aux travaux de ramonage</li> <li>- peuvent purger le système de chauffage et remplacer l'eau de chauffage conformément aux prescriptions SICC</li> <li>- apprendre les techniques de lissage du poêle.</li> </ul>	

<sup>1</sup> Descriptif de module selon „Guide de développement des modules“ de ModuQua (<http://www.moduqua.ch>)

<b>Contenus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transmission des bases de l'électrotechnique.</li> <li>- Mise en pratique des connaissances acquises pour des interventions sur les installations à basse tension à l'aide du multimètre.</li> <li>- Déceler les dérangements habituels dans la pratique et y remédier.</li> <li>- Bases nécessaires pour purger l'installation et remplacer l'eau du système de chauffage.</li> <li>- Résoudre les problèmes liés à l'hydraulique</li> <li>- Techniques de lissage du poêle.</li> </ul>	
<b>Durée de la formation</b>	64 heures : Des cours sous forme de 56 leçons et 18 heures de préparation et de devoirs.	
<b>Reconnaissance</b>	Contrôle de compétences obligatoire pour l'admission à l'examen professionnel fédéral de « contremaître ramoneur avec brevet fédéral et contremaître ramoneuse avec brevet fédéral.»	
<b>Durée de validité</b>	5 ans	
<b>Remarques</b>	Aucune	

# Module Gestion des collaborateurs

*Selon le guide de développement des modules*

<b>Titre</b>	Cours de base de la gestion du personnel	
<b>Prestataire</b>	Ramoneur Suisse Renggerstrasse 44 5000 Aarau Tél.: +41 62 834 76 66 E-mail: info@kaminfeger.ch	
<b>Forme de l'offre</b>	Cours journaliers (16 leçons)	
<b>Prérequis</b>	Ramoneur CFC avec 2 ans d'expérience professionnelle	
<b>Compétences</b>	Les détenteurs du certificat de module sont capables de piloter et de promouvoir les collaborateurs et les personnes en formation avec une approche adaptée à la situation et axée sur les processus.	
<b>Contrôle de compétences</b>	Une demi-heure d'examen oral.	
<b>Niveau</b>	Module dans le cadre de la préparation à l'EP fédéral de contremaître ramoneur avec brevet fédéral et contremaître ramoneuse avec brevet fédéral (NQR-CH-BB: Niveau 6).	
<b>Objectifs d'apprentissage</b>	Les participants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- réfléchissent sur leur propre comportement et en tirent les conséquences;</li> <li>- connaissent leur rôle, leur fonction et leur responsabilité de cadre;</li> <li>- peuvent saisir et résoudre des situations problématiques;</li> <li>- peuvent intégrer dans l'équipe de nouveaux collaborateurs et des personnes en formation;</li> <li>- connaissent les principaux instruments de gestion et savent les appliquer.</li> </ul>	

<b>Contenus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Savoir ce que l'on entend par diriger.</li> <li>- Connaissances de base des techniques et styles de direction.</li> <li>- Gérer le feedback.</li> <li>- Connaître les exigences posées aux personnalités dirigeantes et déceler le potentiel de développement.</li> <li>- Analyse et optimisation des qualités personnelles de direction.</li> <li>- Mise au courant de nouveaux collaborateurs.</li> </ul>	
<b>Durée de la formation</b>	24 heures : Des cours sous forme de 16 leçons et 8 heures de préparation et de devoirs.	
<b>Reconnaissance</b>	Contrôle de compétences obligatoire pour l'admission à l'examen professionnel fédéral de « contremaître ramoneur avec brevet fédéral et contremaître ramoneuse avec brevet fédéral.»	
<b>Durée de validité</b>	5 ans	
<b>Remarques</b>	Quiconque a suivi à l'IFCAM la formation de «spécialiste en gestion d'entreprise PME», «Module 2: Leadership, Communication et Gestion du personnel (72 leçons)» obtient la reconnaissance des équivalences par la Commission AQ.	

## Module PERCOS

<b>Titre</b>	<b>Personne de contact pour la sécurité au travail (PERCOS)</b>	
<b>Prestataire</b>	Ramoneur Suisse Renggerstrasse 44 5000 Aarau Tél.: +41 62 834 76 66 E-mail: info@kaminfeger.ch	
<b>Forme de l'offre</b>	Cours journaliers (8 leçons)	
<b>Prérequis</b>	Ramoneur CFC avec 2 ans d'expérience professionnelle	
<b>Compétences</b>	Les responsables PERCOS garantissent la sécurité au travail et la protection de la santé des travailleurs dans l'entreprise.	
<b>Contrôle de compétences</b>	Une demi-heure d'examen oral.	
<b>Niveau</b>	Module dans le cadre de la préparation à l'EP fédéral de contremaître ramoneur avec brevet fédéral et contremaître ramoneuse avec brevet fédéral (NQR-CH-BB: Niveau 6).	
<b>Objectifs d'apprentissage</b>	Les responsables PERCOS connaissent les moyens nécessaires qui permettent de contrôler le respect de la sécurité au travail dans l'entreprise. Ils savent à quels intervalles les contrôles doivent être exécutés et savent rédiger le rapport. Ils sont capables de déceler les points faibles dans l'entreprise et de soumettre à l'employeur des propositions d'amélioration.	

<b>Contenus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conditions légales de la ST et de la PS</li> <li>- Droits et devoirs des employés et employeurs</li> <li>- Contenus de la solution par branche et du guide</li> <li>- Travail pratique avec les check-lists</li> <li>- Déterminer les principaux aspects de la sécurité pour les ramoneurs et ramoneuses et élaborer des solutions en commun</li> <li>- Motivation de collaborateurs et rappel du respect des mesures de sécurité dans l'entreprise</li> </ul>	
<b>Durée de la formation</b>	16 heures : Des cours sous forme de 8 leçons et 8 heures de préparation et de devoirs.	
<b>Reconnaissance</b>	Contrôle de compétences obligatoire pour l'admission à l'examen professionnel fédéral de « contremaître ramoneur avec brevet fédéral et contremaître ramoneuse avec brevet fédéral.»	
<b>Durée de validité</b>	5 ans	
<b>Remarques</b>	Aucune	

# Module Toxicologie

<b>Titre</b>	<b>Personne de contact pour la sécurité au travail (PERCOS)</b>	
<b>Prestataire</b>	Ramoneur Suisse Renggerstrasse 44 5000 Aarau Tél.: +41 62 834 76 66 E-mail: info@kaminfeger.ch	
<b>Forme de l'offre</b>	Cours journaliers (24 leçons)	
<b>Prérequis</b>	Ramoneur CFC	
<b>Compétences</b>	Les participants maîtrisent la manipulation en toute sécurité des substances toxiques. Ils veillent au respect des prescriptions dans l'entreprise et à la correcte utilisation par les collaborateurs.	
<b>Contrôle de compétences</b>	Contrôle de compétences : 2 heures par écrit	
<b>Niveau</b>	Module dans le cadre de la préparation à l'EP fédéral de contremaître ramoneur avec brevet fédéral et contremaître ramoneuse avec brevet fédéral.	
<b>Objectifs d'apprentissage</b>	Les participants savent comment conserver les substances toxiques, comment les manipuler et les utiliser en toute sécurité. Les participants ont des connaissances sur le trafic de substances et de produits de classe de toxicité 2 à 4 et savent les évacuer conformément aux prescriptions en vigueur.	

<b>Contenus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bases sur les substances toxiques</li> <li>- Dispositions légales</li> <li>- Toxicologie et hygiène du travail</li> <li>- Désignation, trafic et manipulation au quotidien</li> <li>- Mesures de prudence et interdictions</li> <li>- Evacuation</li> </ul>	
<b>Durée de la formation</b>	34 heures : Des cours sous forme de 24 leçons et 10 heures de préparation et de devoirs.	
<b>Reconnaissance</b>	Contrôle de compétences obligatoire pour l'admission à l'examen professionnel fédéral de « contremaître ramoneur avec brevet fédéral et contremaître ramoneuse avec brevet fédéral.»	
<b>Durée de validité</b>	5 ans	
<b>Remarques</b>	Aucune	

## Module Approfondissement Travaux pratiques

<b>Titre</b>	<b>Module Approfondissement Travaux pratiques</b>	
<b>Prestataire</b>	Ramoneur Suisse Renggerstrasse 44 5000 Aarau Tél.: +41 62 834 76 66 E-mail: info@kaminfeger.ch	
<b>Forme de l'offre</b>	Cours journaliers (40 leçons)	
<b>Prérequis</b>	Ramoneur CFC	
<b>Compétences</b>	Les participants connaissent les techniques de travail sur les générateurs thermiques alimentés aux combustibles mazout, gaz et bois et peuvent les exécuter correctement. Ils peuvent planifier et donner de manière autonome des leçons intéressantes aux personnes en formation sur le plan didactique et méthodique.	
<b>Contrôle de compétences</b>	2 heures de contrôle de compétences instruction des apprentis 8 heures de contrôle de compétences travaux de ramonage sur les générateurs thermiques mazout, gaz et bois	
<b>Niveau</b>	Module dans le cadre de la préparation à l'EP fédéral de contremaître ramoneur avec brevet fédéral et contremaître ramoneuse avec brevet fédéral.	
<b>Objectifs d'apprentissage</b>	Les participants connaissent diverses techniques de travail pour le nettoyage et la maintenance des installations techniques de combustion et savent les appliquer en fonction de la situation. Ils peuvent donner correctement une leçon à un apprenti sur n'importe quel thème en respectant les règles didactiques et méthodiques.	

<b>Contenus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Technique de nettoyage des combustibles</li> <li>- Déroulement technique du travail en observant la directive et le schéma d'évaluation</li> <li>- Formation graduelle des apprentis avec différentes didactiques et méthodes</li> <li>- Elaboration des plans de leçons</li> </ul>	
<b>Durée de la formation</b>	80 heures : 40 leçons de cours et 40 heures d'études préliminaires et ultérieures. Si l'expérience pratique s'avère insuffisante, le temps d'étude peut s'étendre.	
<b>Reconnaissance</b>	Contrôle de compétences obligatoire pour l'admission à l'examen professionnel fédéral de « contremaître ramoneur avec brevet fédéral et contremaître ramoneuse avec brevet fédéral.»	
<b>Durée de validité</b>	5 ans	
<b>Remarques</b>	Aucune	

# Directive d'évaluation des performances «contremaître ramoneur et contremaître ramoneuse» avec brevet fédéral

Cette directive est engageante;  
elle est remise aux experts et aux candidats avec le catalogue d'évaluation!

<b>TABLE DES MATIÈRES</b>	<b>PAGE</b>
Introduction	3
Remarques générales	4
Plan de travail	5
Plan de travail (exemple)	6
Outils, chargement de l'outillage, moyen de transport	7
Evaluation des travaux d'examen	9
<b>Partie 1: Combustibles solides</b>	<b>11</b>
<i>Appareils pour combustibles solides, cheminées de salon / fourneaux-cheminées, cuisinière et cuisinière chauffage-central, brûlage</i>	
<b>Partie 2: Combustibles liquides</b>	<b>12</b>
<i>Appareils alimentés aux combustibles liquides (nettoyage sec), Appareils alimentés aux combustibles liquides (nettoyage humide), bacs de neutralisation</i>	
<b>Partie 3: Combustibles gazeux (Pos. 3)</b>	<b>13</b>
Conduits de fumées et voies de raccordement (Pos. 1.1 – 3)	13
Installations industrielles et artisanales (Pos. 1.1 – 3)	14
Sécurité au travail (Pos. 4)	14
Défauts relatifs à la technique de protection incendie (Pos. 5 et 6)	14
Technique de travail / Propreté / Impression générale (Pos. 7)	14
<b>Partie 4 : Instruction des apprentis</b>	<b>16</b>

## **Remarques générales**

Les installations et parties d'installation qui ont été mal comprises provoquent une déduction de points maximale.

**Dans l'exécution de tous les travaux, il faudra tenir compte du type de construction, des résidus de combustion et des souhaits du client.** Le manuel de cours pilote du Ramoneur Suisse sert de base à l'exécution du travail. Les feuilles techniques du Ramoneur Suisse contenues dans la documentation didactique fournissent une aide. Dans la réalité, l'objet d'examen peut présenter des écarts par rapport à la feuille technique.

Pour l'exécution de travaux qui sont spécifiques à une entreprise, le candidat doit être informé avant de commencer le travail sur l'installation concernée.

## **Véhicule**

L'outillage de base reste dans le véhicule. Le candidat peut inspecter le véhicule de l'expert principal le soir précédent l'examen et charger à volonté ses outils personnels.

Avant de commencer le travail, **on accorde** au candidat **15 minutes** pour compléter l'outillage en fonction du plan de travail. **Le candidat a la responsabilité de tous les outils.**

## **Dépassement de temps**

Lors d'un dépassement de temps de plus de 5%, le travail sur l'objet doit être interrompu. Les travaux non exécutés sur des objets entiers ou des parties d'installations seront notés avec zéro point dans toutes les positions concernées. Les dépassements de temps de moins de 5% par objet seront évalués sous impression générale.

Le **temps indiqué** est fixé selon le tarif indicatif de l'AEAI ou la feuille technique et il est contrôlé par l'expert principal / l'expert d'examen. Si le temps objectif se base sur le tarif AEAJ, il y a lieu d'accorder un supplément de temps de 10%. Lorsque, pour les travaux, il existe des feuilles techniques du Ramoneur Suisse, le temps indicatif doit se conformer au tableau de la Commission AQ.

## **Téléphone**

Pendant l'examen, les experts ne peuvent utiliser le téléphone que dans des cas exceptionnels. Le portable doit être mis sous silencieux et pour téléphoner, les experts doivent s'éloigner du lieu de l'examen.

## **Entretien**

A la fin des travaux pratiques, un **entretien** aura lieu avec le candidat au **sujet de l'examen**. Au cours de cet entretien, le candidat sera informé en détail sur ses erreurs. Les notes ne lui sont pas communiquées. L'entretien aura un caractère professionnel. L'expert ne doit pas s'engager dans des controverses.

## Dommmages

Les sinistres sont normalement pris en charge par l'assurance responsabilité civile du Ramoneur Suisse. L'expert transmet les factures au Ramoneur Suisse ainsi qu'une description détaillée du déroulement du sinistre.

Si, pendant le travail, le candidat cause des dommages non pris en charge ou qui ne sont dédommagés que partiellement par l'assurance responsabilité civile (franchise), ceux-ci doivent immédiatement être communiqués au président de la commission des examens.

## Plan de travail

Le plan de travail renseigne l'expert visiteur et le candidat sur le travail d'examen à exécuter. Le procédé ainsi que le **plan de nettoyage doivent être détaillés pour le travail d'examen**. En outre, le plan de travail doit renseigner sur le type de nettoyage alcalin, le cas échéant sur l'entretien d'un bac de neutralisation intercalaire.

Il faut veiller à un **bon mélange** des travaux professionnels dans les différentes positions. Dans les trois premières positions, au moins 2 travaux spécifiques par combustible sont à exécuter.

Les **installations spéciales** sont désignées sur le plan de travail, de manière à attirer l'attention du candidat sur les **outils spéciaux** à emporter. Si le client possède des outils spéciaux pour une installation, le candidat est autorisé à les utiliser pour l'examen. **15 minutes** sont accordées pour la préparation du matériel et des outils, avant le début du travail.

Le plan de travail, établi généralement pour une journée, sera remis au candidat à l'atelier, avant le début du travail.

## Le plan de travail comprend :

1. **numéro de l'objet:**
  - numérotation sans équivoque
  - pas de désignation de la rue
  - pas de numéro du bâtiment
2. **temps de travail:**
  - par ex. 07h15 – 09h00
  - tenir compte du temps de déplacement d'un lieu de travail à un autre
3. **foyers:**
  - pas d'indication sur le nombre de cheminées, de sections et d'installations de chauffage

Pour évaluer au plus juste la durée du temps de travail, les objets d'examen indiqués sur le plan de travail devront être inspectés auparavant par l'expert. (Le mieux serait qu'il ait déjà une fois nettoyé ces objets lui-même).

Ne pas oublier que le candidat peut avoir soif pendant son travail d'examen. Il est indispensable de lui mettre à disposition du thé ou de l'eau minérale.

**Plan de travail (exemple)****1er objet**

07h00 – 09h15

cheminées  
potager-chauffage  
banc chauffant  
four**2ème objet**

09h30 – 10h30

la cheminée est nettoyée  
chauffage à air chaud**3ème objet**

10h35 – 12h00

cheminée  
chauffage : nettoyage avec produit alcalin (humide)

12h00 – 13h15

*Pause de midi***4ème objet**

13h15 – 14h30

cheminées  
fourneaux**5ème objet**

14h30 – 17h00

cheminées  
chauffages  
fourneau à mazout Sibir  
fumoir**Durée du travail:**

- **9 heures par jour**
- en règle générale 07h00 – 12h00  
13h15 – 17h15

**Pause de midi:**

- le candidat est tenu à respecter la pause de midi.
- **durant la pause de midi on ne peut pas rattraper un éventuel retard par rapport au plan de travail**

## ***Outils, chargement de l'outillage, moyen de transport***

### **a) Outils**

#### **Préparation :**

- l'expert principal met à disposition un grand assortiment d'outils, propre à l'usage
- l'outillage doit être moderne et tenu en bon état
- l'assortiment des outils se base sur l'offre de notre département de vente

**Conformément aux directives CFST, tous les dispositifs de protection et de sécurité doivent être mis à disposition par l'entreprise chargée de l'examen.**

**Le candidat devra avoir à sa disposition les outils et appareils suivants :**

#### ***Cheminée***

- tringle en acier avec rallonge
- tringle à emboîtement, en fibre
- tringle en fibre de verre
- monture pour hérisson avec poulie pour corde
- différents hérissons pour toutes les sections et types de cheminées
- outils spéciaux pour cheminée en acier inox (hérissons en nylon ou en inox)

#### ***Canaux de fumée, fourneaux et voies de raccordement***

- brosses de toutes les grandeurs nécessaires
- rallonges

#### ***Chauffages***

- différents fers pour chauffage central
- joncs complets avec montures et hérissons
- divers tire-braises
- brosses à long manche (crin et nylon)
- pince à briques
- machine de nettoyage électrique, complète avec accessoires (hérissons, brosses)
- éponges métalliques
- fer Unolyt
- tubes d'aspiration divers

**Appareils :**

- aspirateur à poussières, aspirateur à eau
- baladeuse
- appareil pour nettoyage avec des produits alcalins
- commutateur-FI
- compresseur

**Accessoires :**

- escabeau ou échelle

**Outils spéciaux :**

- brosse à main
- divers tubes d'aspiration
- outils spéciaux pour travaux spécifiques
- outils Sibir et joints
- outils pour l'entretien de la technique de sécurité

Le candidat a le droit d'apporter avec lui **les machines et outils personnels** de son choix.

**Le candidat a l'obligation d'apporter personnellement (selon convocation) :**

- **les outils de travail personnels**
- **l'équipement de protection individuel**

**b) Chargement de l'outillage**

- Le candidat complète le chargement d'outils dans le véhicule de l'expert principal sur la base du plan de travail.
- Si le candidat a oublié des outils essentiels, l'expert doit intervenir (déduction de points dans la position correspondante).
- **L'expert visiteur contrôle si le véhicule de l'expert principal est complet et demande au candidat si tous les outils nécessaires sont chargés.**
- En cas de nécessité, le candidat a la possibilité de compléter l'assortiment d'outils à la pause de midi.

**c) Moyen de transport**

L'expert d'atelier (= expert principal) met son véhicule à disposition pour l'examen. Pendant l'examen, le candidat n'a pas le droit de conduire ni son propre véhicule, ni celui de l'entreprise de l'expert principal.

### **Evaluation des travaux d'examen**

Chaque candidat dispose au départ du nombre de points maximum. Les points seront déduits sur la base du catalogue d'erreurs, et reportés sur la feuille de notes de l'objet, avec une remarque se rapportant à l'erreur commise. Pour l'attribution des points et pour le calcul des points maximum, il faudra tenir compte des positions subordonnées qui seront éventuellement introduites ou rayées.

Ne laisser passer **aucune déduction possible, ni aucune erreur** pour que l'évaluation sur la base du système des points donne une image réaliste des prestations du candidat.

Les points (max. et attribués) de la feuille de notes de l'objet doivent automatiquement être reportés sur la feuille générale des notes.

Le programme d'examens doit couvrir l'ensemble des branches professionnelles devant obtenir une note. (Générateurs thermiques alimentés aux combustibles solides, liquides et gazeux. L'instruction des apprentis). Observer dans la mesure du possible que les différents travaux spécialisés soient attribués dans une relation équilibrée. Chaque examen doit comporter, selon la possibilité, un travail spécifique sur le combustible utilisé. (Four industriel, fumoir, etc.)

Calcul de la note par position :

$$\frac{\text{Nombre de points obtenus} \times 5 + 1}{\text{Points max.}}$$

Note finale du module pratique:

$$\frac{\text{Somme des notes de positions}}{\text{Nombre de positions}}$$

### **Rapport de l'expert**

Le rapport sert à décrire avec précision les erreurs commises qui justifient la déduction de point.

#### **Notez s.v.p.**

- Garder toujours votre neutralité (pas de commentaires personnels)
- Des avis doivent être écrits sur papier neutre (Pas de propres logos d'entreprise, etc.)!
- Interruption de l'examen lors d'un dépassement de temps sur l'objet

## Remise des documents au secrétariat

### 1. Examen réussi

Seul le dossier d'examen doit être transmis par e-mail.

### 2. Examen non-réussi

- Transmission du dossier d'examen par e-mail. Celui-ci comprend un rapport de travail détaillé, les feuilles d'évaluation y compris instruction des apprentis et rapport d'expert.
- Envoi complémentaire par courrier postal :
  - Feuille des notes générales signée par les deux experts
  - Rapport signé concernant le véhicule
  - Rapport en matière de gaz

**Après la séance de la commission AQ**, le candidat obtiendra le résultat de son examen; s'il ne l'a pas réussi, il recevra tous les documents s'y rapportant. Pour cette raison, le résultat doit être transmis dans les 8 jours par e-mail au secrétariat pour validation.

Un **briefing** des experts est organisé avant le début de la période des examens. Les experts suivront une instruction tous les deux ans.

## **Partie 1: Combustibles solides**

### **Appareils pour combustibles solides / Pos. 1.1**

Il faut en principe utiliser le **tirage naturel** pendant l'exécution des travaux sur les fourneaux et les chauffages. Ne mettre en marche le ventilateur des gaz de fumée que s'il ne provoque pas de trop fortes émissions et immissions. Observer les conditions sur place.

Pendant le travail, seule l'ouverture de nettoyage en traitement doit rester ouverte. Démonter si nécessaire les dispositifs techniques et les protéger contre tout endommagement.

**Les foyers et surfaces de chauffe intercalaires** sont à nettoyer proprement, avec les outils, machines et accessoires correspondant au type de suie. Convenir avec l'expert s'il faut procéder à l'évacuation des cendres du foyer !

Il faut observer que le déroulement du travail soit adapté au genre d'installation.

**Appareils sans grille:** Pour l'évacuation des cendres, le candidat s'informe auprès de l'expert. Le contrôle du foyer doit dans tous les cas être garanti.

**Sonde lambda:** La sonde lambda doit être nettoyée. Il faut, dans la mesure du possible, la démonter. Le joint est à remplacer.

### **Cheminées de salon / fourneaux-cheminées / Pos. 1.1**

Le vitrage des cheminées et fourneaux-cheminées doit être nettoyé.

Les ouvertures d'amenée d'air frais et l'échangeur d'air ainsi que les canaux d'air de combustion et d'échangeur d'air doivent être contrôlés et si nécessaire nettoyés.

### **Cuisinière et cuisinière chauffage-central / Pos. 1.1**

Enlever si nécessaire les éléments amovibles, tels que les clapets et les grilles. Nettoyer les amenées d'air primaire et d'air secondaire.

Le candidat doit contrôler le cendrier situé à l'étage inférieur, là où un dévaloir existe. Cette évaluation est à noter sous les positions défauts relevant de la technique de chauffage et de la protection incendie de l'appareil correspondant.

Lors du nettoyage des plaques de cuisinières et de fours, il faut prendre en considération la stabilité des éléments de l'installation sous les positions technique de travail/sécurité (meuble stable – danger d'accidents).

C'est au candidat de juger si, lors de travaux de nettoyage des cuisinières et cuisinière-chauffage-central, il faut ouvrir toutes les ouvertures de nettoyage, alors que le nettoyage peut parfaitement être exécuté sans cela.

## **Partie 2: Combustibles liquides**

### **Appareils alimentés aux combustibles liquides (nettoyage sec) / Pos. 2.1**

Exécuter un contrôle de fonctionnement avant de commencer le travail sur les installations thermiques froides avec brûleur à air soufflé ou brûleur à vaporisation. Les installations thermiques avec brûleur à vaporisation sont à nettoyer et à dépoussiérer selon les instructions de nettoyage (Manuel pilote d'enseignement). Le nettoyage des briques, des accessoires de combustion, des régulateurs, catalyseurs, turbulateurs, etc. sont évalués avec l'appareil concerné.

**Le dispositif de mélange (déflecteur) d'un brûleur à pulvérisation ainsi que le dispositif de surveillance de la flamme doivent être contrôlés et nettoyés au besoin. L'arrivée de mazout du brûleur à évaporation doit être contrôlée et nettoyée.**

### **Appareils alimentés aux combustibles liquides (nettoyage humide) / Pos. 2.2**

L'installation nettoyée au produit alcalin est évaluée dans son intégralité **dans la position : combustibles liquides**. Exécuter le contrôle et le nettoyage conformément à la feuille technique du Ramoneur Suisse (s'il en existe une).

Sont à observer les prescriptions de sécurité selon les données y relatives: gants et lunettes de protection sont impératifs.

Le candidat doit se renseigner sur l'entreposage des eaux usées. Leur évacuation se fera conformément aux instructions de l'expert.

### **Bacs de neutralisation**

Les travaux de maintenance des bacs de neutralisation sont à exécuter conformément aux instructions d'entretien du Ramoneur Suisse.

L'entreprise d'examen doit mettre à disposition le granulé de neutralisation et le matériel de filtrage.

### **Partie 3: Combustibles gazeux**

#### **Appareils pour combustibles gazeux / Pos. 3**

Le contrôle et le nettoyage (nettoyage sec 3.1 ou nettoyage humide 3.2) des appareils atmosphériques alimentés au gaz et des appareils avec brûleur à air soufflé doivent être exécutés conformément à la feuille technique du Ramoneur Suisse.

Noter sur le rapport gaz et communiquer à l'expert tous les défauts constatés. Le rapport «Contrôle et nettoyage des appareils à gaz» doit être rempli impérativement. **Si les données de l'adresse comportent des erreurs, le rapport sera qualifié d'imparfait. Si l'on constate des erreurs dans les données de contrôle et de nettoyage, le rapport sera qualifié d'insuffisant.**

L'appréciation de l'écoulement du gaz et l'amenée d'air frais doit se baser sur le livre SSIGE (G1). Il est impératif de contrôler l'amenée d'air frais et l'étanchéité des conduites de gaz. L'étanchéité est contrôlée là où la conduite a été ouverte. L'intégralité du local de chauffage ne sera contrôlée que s'il y a des émanations de gaz.

Avant et à la fin des travaux, le candidat doit effectuer un **mesurage comparatif**. Pour ce faire, il procédera selon la check-list « Nettoyage et contrôle des appareils à gaz » du Ramoneur Suisse. L'expert d'atelier mettra un appareil de mesure à disposition.

Observer les prescriptions de sécurité conformément aux données y relatives: gants et lunettes de protection sont obligatoires pour le nettoyage humide.

Lors du nettoyage humide d'un appareil à gaz, il faut le séparer de la canalisation et collecter les eaux usées qui seront évacuées selon les instructions de l'expert.

#### **Conduits de fumées et voies de raccordement (Pos. 1.1 – 3)**

Chaque examen comprend l'évaluation du nettoyage de maximum cinq cheminées, dont au moins trois seront d'un type de construction différente. Les cheminées et voies de raccordement sont à évaluer avec l'installation concernée. (Si plusieurs installations sont raccordées à la même cheminée, évaluer la première installation qui sera nettoyée.)

L'utilisation du cube de mousse est obligatoire lorsque de la poussière se dégage, en particulier dans les zones d'habitation. Ne pas sortir le cube de la cheminée pour tourner le hériss.

Les nettoyages doivent être exécutés en fonction du type de construction et des résidus de combustion dans les voies de raccordement et conduits d'évacuation.

#### **Installations industrielles et artisanales (Pos. 1.1 – 3)**

Les installations industrielles et artisanales ne doivent **pas prendre trop de temps** au candidat. Les vêtements de protection nécessaires doivent être mis à la disposition du candidat en fonction du type d'intervention (nettoyage humide, nettoyage chimique, lambage).

L'expert doit mettre à disposition et expliquer l'utilisation des appareils de nettoyage, des machines et des outils spéciaux.

Four artisanal : Nettoyer au besoin les aspirations de poussière et contrôler dans tous les cas les aspirations de vapeur.

**Sécurité au travail / Pos. 4**

L'utilisation et l'ordre des outils et des appareils qui mettent en danger la sécurité et la santé sont notés sous cette position.

Pendant l'exécution du travail, il est impératif que les prescriptions CFST sur la prévention des accidents soient respectées.

**Défauts relatifs à la technique de protection incendie / Pos. 5 et 6**

Le candidat doit dans tous les cas faire une appréciation du générateur thermique sur le plan de la protection incendie et de la technique de chauffage. L'appréciation se base sur les **directives AEAI, Installations thermiques**. Elle sera donnée au plus tard lors de la remise de l'objet respectif. **Des propositions doivent être fournies pour remédier à tous les défauts.**

Le candidat doit vérifier l'entreposage des résidus de combustion.

**Technique de travail / Propreté / Impression générale / Pos. 7**

Evaluer dans chaque position la **propreté** concernant l'objet, l'installation et ses alentours.

Une **présentation incorrecte** ou des propos inopportuns à l'égard de la clientèle sont à déduire dans cette position subordonnée.

Le **dégagement de poussières** pendant le travail, les murs, le plafond, les sols et les appareils salis sont à évaluer sévèrement.

La **propreté** à l'extérieur de l'installation technique de chauffage, pendant le travail, doit également être évaluée.

Si le candidat reconnaît et annonce des **travaux qui ne sont pas prévus sur le plan de travail**, à savoir d'étanchéité ou de réparations et que ces travaux sont réalistes, ils sont à évaluer dans la position correspondante.

Le **déroulement des opérations de travaux** de nettoyage adopté par le candidat doit être **logique et économique au niveau du temps**.

La **technique de travail** sur l'installation et autour d'elle est à évaluer par partie d'installation.

Lors du nettoyage des **installations de cheminées**, toutes les parties mobiles d'une installation thermique doivent en principe être fermées et calfeutrées.

De fausses manipulations sur des régulations et des commandes sont à évaluer dans cette position subordonnée.

Dans **l'utilisation des outils**, on évalue comment l'outil est utilisé et s'il est adapté à l'installation voulue. La bonne utilisation des outils et des appareils, ainsi que l'ordre dans le véhicule et sur la place de travail sont notés dans la position subordonnée correspondante.

Les **portes du véhicule** doivent rester fermées pour des raisons de sécurité.

## Partie 4 : Instruction des apprentis

Avec l'invitation pour passer le contrôle de compétences, le candidat se voit attribuer un thème pour lequel il devra préparer une instruction de l'apprenti. L'instruction de l'apprenti est intégrée dans le contrôle de compétences pratiques. La convocation est adressée dans les 20 jours qui précèdent le contrôle de compétences.

**Les thèmes possibles sont choisis d'après le Plan d'enseignement CI – (thèmes CI de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> année d'apprentissage).**

**L'instruction des apprentis est divisée en trois phases:**

- Phase A:** Préparation écrite (durée: 20 jours)  
**Phase B:** Exécution pratique d'une séquence de formation (durée: 35 minutes)  
**Phase C:** Entretien sur la séquence de formation (durée: 10 minutes)

### Phase A

**Préparation écrite:** (Durée: 20 jours)

- Le candidat choisit une séquence appropriée du thème d'instruction qui lui a été attribué, réalisable en 35 minutes d'instruction.
- Le candidat élabore sur le thème d'instruction une préparation écrite, dans laquelle il décrit les objectifs et la teneur, choisit les méthodes et les moyens de transmission de la matière, esquisse le déroulement de la formation et démontre les possibilités d'épreuves intermédiaires.

### Remarque:

La préparation écrite s'étend sur 3 à 5 pages A4 maximum et comprend:

<p><i>1. Plan</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- niveau de la formation</li> <li>- objectif fixé</li> <li>- étapes de l'instruction</li> <li>- moyens auxiliaires</li> <li>- formes d'enseignement et d'apprentissage</li> <li>- plan horaire</li> </ul>	<p><i>2. Déroulement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- phase d'introduction</li> <li>- phase d'information</li> <li>- phase d'assimilation</li> <li>- phase d'évaluation</li> </ul>
--	--

**Critères d'évaluation:** objectifs d'apprentissage, planification

## Phase B

### Préparation de l'installation / adaptation de la préparation écrite

- Le candidat adapte sur place la préparation écrite à la donne de l'installation attribuée. Ces adaptations seront notées sur une feuille séparée.
- Le candidat prépare l'installation attribuée. Il exécute lui-même les travaux jusque là où commence la séquence d'instruction.

### Exécution pratique de la séquence de formation (*durée: 35 minutes*)

- Avant l'instruction, le candidat remet à l'expert la préparation écrite de l'instruction (2 exemplaires), ainsi qu'une feuille où sont notées les adaptations.
- La séquence de formation est exécutée selon possibilité avec un apprenti qui a accompli pour le moins le 1er cours d'introduction.
- Le candidat tient les commandes du processus d'apprentissage et crée un climat propice au développement des connaissances de l'apprenti.
- Il trouve un bon équilibre entre orientation et flexibilité.
- La séquence de formation est orientée vers l'action. Le candidat montre qu'il sait promouvoir dans la formation le sens de l'activité personnelle de l'apprenti

*Remarque:* Cette phase sert à mettre en évidence les capacités d'action méthodiques et didactiques du candidat.

#### *Critères d'évaluation:*

Transparence, contact avec l'apprenti, démarche méthodique, précision technique, activité personnelle de l'apprenti, capacité d'adaptation du candidat, feedback.

## Phase C

### Entretien sur la séquence de formation (*durée: 10 minutes*)

- Un entretien a lieu après l'instruction (dans le sens d'une appréciation personnelle) sur la séquence de formation exécutée.

*Critères d'évaluation:* Analyse et appréciation personnelle de la séquence de formation exécutée (analyse du processus), formulation des faits établis, réception des remarques de l'apprenti en les associant à l'action pédagogique.

### Apprenti

L'apprenti avec lequel l'instruction se déroule peut venir de l'entreprise de l'expert principal ou il peut être organisé par le Ramoneur Suisse.

### Suite du travail

Après la phase C, le candidat termine les travaux à effectuer sur l'installation.